

6 ème colloque international

Stratégies de développement : quel chemin parcourus ?

Quelles réponses face aux nouvelles contraintes économiques et climatiques ?

Nom : guira

Prénom : amor

Profession et grade : enseignant a l'université maître assistant _ B.

Etablissement : université de jijel _ algérie.

Résumé :

Cet article met l'accent sur la situation environnementale et e les efforts introduits par le régulateur environnemental en Algérie. L'analyse se focalise sur l'ampleur de l'utilisation des instruments réglementaire « command and control» et des instruments économiques et financiers « economics incentives» ,et en suite nous dégageons les recommandations adéquates.

La régulation environnementale en Algérie entre les outils législatives et réglementaires et les incitations économiques

Les deux dernières décennies est caractériser par la menace que représente l’empreinte de l’humanité pour la survie de notre planète, qui devenant plus inquiétantes, car les phénomènes qu’il engendrait tels ; l’augmentation des cyclones et des inondations, la déforestation, la désertification, la diminution de la biodiversité, la diminution de la couverture neigeuse, la destruction de la couche d’ozone, l’accélération de la disparition d’innombrables espèces naturels et la raréfaction des sources non renouvelables voir il occasionnerait a des drames humanitaires, des tragédies politiques et des avatars économiques.

L’aggravation brutale de ces phénomènes naturels c’est une résultat d’une dégradation écologiques atteints leur sommet, influencer par un réchauffement planétaire sans précédent, qui produire un changement climatique d’une grande ampleur : provoquer par l’augmentation des niveaux des gaz a effet de serre tels ; le dioxyde de carbone (CO₂), des CFC et de dioxyde de soufre (SO₂), qui se produise a cause d’un mode de production et de consommation de la société industriel.

La détérioration de l’environnement planétaire exige des réponses globales sur des menaces globales, puisque les états sont interdépendants en matières écologique,

En réalité ; les gouvernements, les organisations internationaux, les ONG et les multinationales sont engagés depuis le sommet de la terre et dans un contexte de développement durable de travailler pour la délimitation de la dégradation écologique par le biais de la régulation environnementale, il désormais incontournable d’inscrire la protection de l’environnement au rang des priorités des préoccupations politiques, économiques et sociales.

La dégradation de l’environnement planétaire à des causes essentiellement politiques ; les disparités dans les modalités de la protection de l’environnement refléter de rapport de pouvoir, l’affaire qu’il exige l’intervention de l’état par les mécanismes de régulation environnementale, mais sans compromettre le bien être collective.

L’un de ces mécanismes, est représenté par les incitations économiques de la régulation environnementale, qui sont largement utilisés dans plusieurs pays, notamment les pays occidentaux caractérisés par leur tendance de la régulation par la loi du marché ; ainsi les incitation économique sont familiariser dans le cadre de fameux principe pollueur / payeur. L’autre ces les instruments réglementaires.

L’Algérie n’est à l’abri de ce phénomène et montré son intérêt pour les questions relatives aux changements climatiques en ratifiant la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques.

I _ La situation écologique de l'Algérie :

L'Algérie a vécu et vite encore une crise écologique profonde. La croissance démographique non maîtrisée, l'urbanisation accélérée, un modèle d'industrialisation écologiquement non fiable, sont à l'origine du déversement dans les différents milieux récepteurs de pollutions diverses, avec des impacts importants sur la santé et le cadre de vie des citoyens.

La conjugaison des facteurs de croissance de la population urbaine et de l'industrialisation provoque une détérioration continue de l'écosystème, celle –ci manifeste par :

1_ des ressources non renouvelables en voie d'épuisement ¹:

_ de nombreux unités industrielles _polluantes _ implantées dans le tissu urbain ou au détriment des terres agricoles fertiles, la conséquence est la réduction très forte de la superficie agricole disponible par habitant. En près de 40 ans la superficie agricole utile a régressé de près de 70% passant de 0,82 ha par habitant a 0,25 ha par habitant actuellement.

_ une foret fragile en voie de disparition par une déperdition de 20.000 ha à 30.000 ha par an de forets par suite d'incendies.

_ une diminution corrélatives des réserves halieutiques.

_une régression et une tarification du patrimoine faunistiques et floristiques, dans le cas de la flore par exemple, sur les 3.139 espèces floristiques répertoriées, dont 1.611 sont considérer comme rarissimes ;

_à partir de 2030 l'Algérie devra importer des quantités importantes de gaz², en raison d'une croissance rapide de la demande interne. Ainsi de nos jours l'Algérie importer d'énorme quantités des dérivées pétrolières ce qui il menacer de devient a long terme un importateur pure des produits de l'aval pétroliers³.

2_ l'ampleur de la pollution en Algérie :

¹ _ KAID TLILANE nouara, les enjeux et les défis de développement durable en Algérie_ colloque international _université de sétif.

² _BENACHENHOU, abdellatif, énergie efficacité et vérité des prix intérieur,

³ _ Chems Eddine CHITOUR, pour une stratégie énergétique de l'Algérie a l'horizon 2030_ 7eme journée de l'énergie_ hôtel Hilton _Alger _2003.

La pollution est définie comme toute intervention de l'homme dans des équilibres naturels par la mise en surcirculation de substances toxiques, nuisibles ou encombrantes, qui troublent ou empêchent l'évaluation naturelle du milieu⁴.

2_1_La pollution atmosphérique :

La pollution atmosphérique est due essentiellement aux émanations des gaz toxiques des véhicules et aux polluants industriels qui altèrent la qualité de l'air et provoquent des maladies respiratoires.

2_1_1 pollution due au trafic automobile :

La pollution dans les principales villes du pays est due essentiellement au trafic automobile, provoqué par les émanations des gaz toxiques résultantes de l'utilisation de la combustion de l'essence, comme le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote et surtout le plomb. Ce type de pollution est atteint un niveau record, à cause de l'explosion du nombre des véhicules les dernières années.

2_1_2 pollution industrielle :

Le processus d'industrialisation Algérien qui s'est effectué dans des conditions qui n'ont pas respecté les normes et les préoccupations environnementales a posé des cas de graves pollutions atmosphériques dans les régions où sont implantées des unités de production industrielle constituant des sources de pollution importantes telles que les cimenteries, les unités de plâtre et de chaux, les raffineries de pétroles (zone industrielle d'Arzew et de Skikda) ...ect. Les rejets de gaz et de poussières dans l'atmosphère par ces unités ont de graves conséquences sur la santé des populations de ces régions. L'estimation des charges de pollution des principales sources industrielles pour l'année 1995 est indiquée dans le tableau n=1.

Tableau 1 : émission de polluants de l'air en algérie (année 1995)

Pollution due	Dioxyde de soufre SO2	Oxyde d'azote NOX	particules	Composants organiques volatiles non méthaniques	Oxyde de carbone CO
Trafic automobile	4.160	123.629	8.710	249.600	996.600
Sources fixe dont :	45.047	55.906	1.131.352	22.521	65.445

⁴ _ BRODHAG christian, et al , dictionnaire de développement durable, AFNOR_ PARIS _ 2004 .

Activité industrielle :	44.846	53.683	1.128.688	14.061	48.019
Combustion déchets	208	1.219	3.324	8.954	17.437
total	49.207	179.535	1.140.062	272.121	1.062.345

Source : MATE- Direction Générale de l'Environnement

L'augmentation des polluants toxiques dans l'atmosphère, qui déjà dépassent les seuils de tolérance dans certaines zones industrielles et urbaines conduirait à la formation d'un bouillard photochimique oxydant très dangereux pour la santé de la population des villes telles qu'Alger, Annaba. A Annaba par exemple, le taux de prévalence de l'asthme en 2000 (environ 9000 asthmatiques) est supérieur au taux national.

2_2 Pollution marine :

La bande côtière, long de 1.200 km, concentre près de 40% de la population et l'essentiel des activités économiques industrielle du pays. Le littoral algérien constitue également la source de loisir par excellence durant la période estivale. Ce cadre privilégié pour une bonne partie de la population peut, néanmoins, être dangereux pour le citoyen lorsque les eaux de baignade sont polluées, en effet cette source de loisirs, subit actuellement une pression de pollution importante essentiellement aux rejets urbains et industriels (70 des plages algériennes sont interdites à la baignade).

La mer en Algérie est utilisée comme aval de tous les résidus dangereux des différentes zones industrielles.

Ainsi la forte augmentation de la consommation d'eau, provoquer par l'accroissement de la population urbaine et le développement rapide l'activité économique, sans tient en compte la capacité des réseaux d'assainissement et sans installation des stations dépurations, ont entraîné une importante pollution de milieu naturel d'où 600 millions de m³ d'eaux usées non traitées sont évacuées annuellement dans les cours d'eau. Ce qui correspond à 12 barrages de 50 millions de m³.

2_3 Pollution terrestre :

L'inexistence des usines de traitement des déchets urbains dans le pays, la défaillance des collectivités locales en matières de financement et des moyens pour faire face a ces déchets et l'absence d'une stratégie national de gestion de déchets, a engendré une situation précaire au niveau des déchets solides :

⁵ _ HADJI tahar, EAUX, financement du services public de l'eau et de l'assainissement et stratégies pour l'irrigation. Rencontre internationale sur le développement durable organisé à Alger_ 2005

_ seuls 60 % des déchets urbains sont collectés.

_ la quantité des déchets solides urbaine générée est de 5,3 millions de tonnes par an.

_ la quantité d'ordures par habitant par jour est estimée à 0,5 kg.

En ce qui concerne les déchets hautement dangereux et qui contiennent un niveau plus élevé à l'échelle de toxicité tels que : les produits pharmaceutiques périmés, les déchets issus de processus de fabrication des médicaments ? les déchets d'amiante, les pesticides périmés, les boues de pétrole qui proviennent non seulement de l'industrie, mais aussi de certaines activités urbaines et agricoles.

Estimé à plus de 360.000 tonnes par an, les déchets dangereux constituent une menace sérieuse pour l'environnement et la santé publique en contaminant les eaux superficielles et souterraines.

2_4 évaluation économique des dommages à l'environnement dus aux pollutions ⁶:

La notion de dommages à l'environnement est tout à fait centrale puisque sans internalisation de ces effets externes, on ne peut pas prendre en compte dans le calcul économique les dommages de détérioration de l'environnement, ainsi ne sera pas possible la gestion économiquement efficace des ressources environnementales. Or faire rentrer les dommages et d'une façon plus générale, les ressources environnementales dans la sphère économique implique de leur affecter une valeur économique. Cette mission est effectuée dans le cadre du plan national d'actions pour l'environnement et le développement durable. Les résultats obtenus sont illustrés ci-dessous.

2_4_1 évaluation des dommages sur la santé et la qualité de vie :

L'eau : le manque d'eau potable et d'assainissement, la pollution de la ressource entraînent des dommages sur la santé. L'impact sur la morbidité et la mortalité (MTH, maladie diarrhéique) a été estimé en terme d'années perdues du fait des incapacités résultant de la pollution (méthode de DALYs développée par la Banque mondiale sur la base de 144 enquêtes menées par LOMS et d'une combinaison de facteurs incluant le niveau d'accès à l'eau potable et à l'assainissement et le niveau d'hygiène). Les dommages sont estimés à 0,65% du PIB.

L'air : Les plus grands dommages concernent la santé. La pollution a été abordée dans sa dimension extérieure (pollution de l'air urbain essentiellement) et sa dimension intérieure (pollution de l'air des habitations). L'évaluation repose à la fois sur les estimations en terme de DALYs et sur les enquêtes de santé (morbidité mortalité). Les deux approches se rejoignent, le total des dommages étant estimé à 0,82% du PIB.

⁶ _mourad khelladi, le financement de la lutte contre les pollutions, rencontre internationale sur le développement durable organisée à Alger 2005.

La pollution de l'air entraîne aussi une détérioration du cadre et de la qualité de vie. cet impact est estimé par la méthodes de disponibilité à payer(DAP) des ménages vivant en zones urbaines et industrielles et près des décharges, pour améliorer leur qualité de vie et prévenir la dégradation des immeubles. Cet impact est estimé à 0,12% du PIB.

Les déchets : les pertes d'aménité dues a la collecte et au traitement inappropriés des déchets ménagers sont également estimées par la méthode de la disponibilité à payer une meilleur qualité de services (sur la base des tarifs récemment relevés). Cet impact est estimé à 0,11% du PIB .

2_4_2 estimation des pertes économiques :

L'air : pertes de productivité de 50.000 hectares de terres agricoles situées près des cimenteries et des zones industrielles (0,01 % du PIB).

Le littoral : pertes touristiques du fait de la pollution des plages estimé à 20 % du PIB réalisé par le tourisme balnéaire (0 ,15% du PIB).

Les déchets : pertes de potentiel de recyclage, estimé a 20 % De sa valeur globale (0,13 % du PIB). Les pertes économiques sont estimées à 0,29 % du PIB. Les pertes globales sont de 1,99 % du PIB.

II_Le réglementation environnementale en Algérie :

Face a l'importance des dommages environnementaux le régulateur environnemental en Algérie a instauré une gamme des mesures pour faire face à la pollution et préserver les ressources non renouvelables, est utilisé dune part les instruments réglementaires de contrôle et de surveillance et d'autre part appliquer les incitations économiques.

3_1Les instruments réglementaires :

Le renforcement de disposition juridique et réglementaire pour combattre les pollutions et préserver les ressources non renouvelables a constitué une priorité au cours des dernières années. Depuis la promulgation de la loi 83_03, des lois importantes ont été promulguées :

_ la loi cadre relative a la protection de l'environnement dans le cadre dee développement durable : elle introduit les principes d'action préventive, de précaution et de pollueur payeur, des dispositions relatives a la protection des différentes milieux récepteurs et des mesures visant à développer la participation des public ;

_ la loi relative a la gestion, au contrôle et a l'élimination des déchets (déchets ménagers, déchets spéciaux) : elle fixe les responsabilités de l'administration(et des communes our les déchets ménagers), des générateurs des déchets des prestataires de service régime

_ le code des eaux : il contient les dispositions positives en matière de tarifications appropriée, de recours au régime concessionnaire, de gestion intégré de la ressource par grand bassin

hydrographique et fait obligation aux villes de plus de 80.000 habitants et aux unités industrielles de plus de 100 travailleurs d'épurer leurs effluents ;

_ la loi relative à la maîtrise de l'énergie : elle contient des dispositions qui permettent la mise en œuvre des programmes d'économie d'énergie et donc de réduction des émissions atmosphériques. Ainsi l'interdiction de torchage de gaz et l'imposition de la remise en état des champs.

Citons le projet de la loi relative à la qualité de l'air et la protection de l'atmosphère et le projet de la loi relative à la promotion des énergies renouvelables qui contiennent des dispositions qui concourent à la réduction des émissions.

Au niveau opérationnel, le décret sur les études d'impact sur l'environnement et le décret sur les installations classées soumises à la déclaration ou à autorisation préalable, comportent les mesures de lutte contre les pollutions, notamment sous forme des normes à respecter, qui représente l'outil de mise en place des instruments réglementaire, parmi ces normes on peut citer ⁷ :

_ Normes d'émission :

- le décret réglementant les rejets d'effluents liquides industriels fixe des normes d'émission.
- Le décret relative aux émissions atmosphériques ne concerne que les installations fixes . les installations ne sont toujours pas réglementées ;

_ Normes de qualité (des milieux récepteurs) :

- le décret réglementant la qualité des eaux baignade fixe des normes précises.
- Le décret portant inventaire du degré de pollution des eaux superficielles ne fixe aucune norme pour leur qualité.

_normes de produits (caractéristiques de produit nuisible à l'environnement) : ni encore définies ni.

_normes de procédés (de production) :ni encore définies.

Parallèlement au dispositif juridique et réglementaire, un effort louable a été effectué par le ministère de l'aménagement de territoire et de l'environnement pour développer les institutions de surveillance et de suivi de la qualité des écosystèmes, pour un meilleur exercice

⁷ _ Charles D. COLSTAD, l'économie de l'environnement _ Oxford 2000.

de la puissance publique. C'est ainsi la l'observatoire national de l'environnement et du développement durable a été mis en place pour gérer les réseaux d'observation et de mesures, les banques de données est un système d'information environnementale. Un réseau de la surveillance de la qualité de l'air Samasafia a été mis en place (Alger, Annaba) ou est e cours de mis en place (Oran). De nouveaux services déconcentrés de l'état sot également déployés :

_ les directions de l'environnement de wilayas : mission de veille, de contrôle, de police et d'accompagnement , pour une plus grande efficacité de l'action au niveau local ;

_ les inspections régionales de l'environnement au service d'une politique environnementale par écosystème et par grand bassin.

L'agence, nationale des déchets a été créée en 2002 ; elle aura, entre autres missions, celle de fournir l'assistance technique aux communes et de piloter les opérations de recyclages et de valorisation des déchets et d'emballage.

En toute état de cause, si les instruments réglementaires constituer une méthodologie éprouvée et des garanties contre les pollutions irréversibles et dangereuses, ils soulèvent de nombreuses questions :

_ la lourdeur des contrôles et des procédures complexes ;

_ les difficultés d'application (insuffisance des personnels malgré les efforts budgétaires), ce qui constitue le maillon faible ;

_ le problèmes des coûts de contrôle.

C'est cette recherche d'une meilleure efficacité économique qui passé, dans un souci de complémentarité, à un recours aux instruments économiques et financiers.

3_2 Les incitations économiques (Les instruments économiques et financiers):

L'utilisation d'instruments économiques et financiers pour réguler l'usage de l'environnement et préserver les ressources non renouvelables est nécessaire à plus d'un titre. Des services environnementaux efficaces tels que l'approvisionnement en eau et l'assainissement, la protection de l'air et des différents milieux récepteurs, la collecte et le traitement des déchets contribuent à l'amélioration du bien être de la populations. Les instruments économiques et financiers permettent, à des degrés divers, de prendre en charge les coûts de remédiation.

D'autre part, les coûts des dommages à l'environnement sont générés par des comportements inadéquats du points de vue de l'environnement. Modifier les comportements des usagers de services environnementaux et des agents économiques permet de diminuer les coûts de la protection de l'environnement. Des instruments économiques et financiers bien conçus participent à la réorientation de ces comportements. Les instruments ici considérés concernent :

_ la tarifications des ressources :

_ les taxes de pollution ;

_ les redevances pour services rendus(déchets ménagers, assainissement des eaux usées domestiques) ; les droits de pollutions négociables (perspective offertes par le protocole Kyoto et confirmé dans le sommet de Copenhague).

3_2_1 les taxes de pollution :

Elles consistent en paiement effectués sur chaque unité de pollution déversée. Dans les pays industrialisés, deux type de taxes sont utilisés :

_ **les taxes incitatives** : d'un niveau suffisamment élevé pour atteindre leurs objectifs, elle incitent à la dépollution et au progrès technique ;

_ **les taxes redistributives** : leur défaut d'incitations est pallié par leur fonction génératrice de revenus réaffectés à des programmes de lutte contre les pollutions.

Si la tendance dans les pays industrialisés et de progresser rapidement vers la tarification des ressources et les taxes incitatives (véritable mécanisme de marché) dans une optique de gestion de l'environnement à long terme, il admises anciens pays de l'Est et les pays émergents aient recours à des taxes redistributives pour mettre en place des systèmes de financement, d'autant q'une politique de rattrapage des pollutions accumulées s'avère urgente.

en Algérie les taxes de pollution ont été introduites de manière remarquée dans les lois de finances pour les années 2002, 2003 et 2004 et couvrent différents aspects de l'environnement :

_taxe sur les activités polluantes et dangereuses ; taxes sur les eaux industrielles et les rejets atmosphériques d'origine industrielle ;

_ taxes sur les carburants polluants ;

_ taxes sur les déchets dangereux et les déchets hospitaliers.

Les caractéristiques et les montants de ces taxes son indiqués dans le tableau qui suit.

Tableau n_ 2 : taxes de pollution en Algérie

taxe	Niveau	coefficient
taxe sur les activités polluantes et dangereuses (TAPD)	(1) 9.000 dinars (2) 20.000 dinars (3) 120.000 dinars	Taxe selon la nature de l'activité : Coefficient1_6 pour tenir compte de l'importance de l'installation.

Année 2000		(1) activité soumise à déclaration.
Année 2002		(2) Activité soumise à autorisation de maire ; (3) Activité soumise à autorisation de ministre de l'environnement
		Coefficient porté de 1_10 par tenir compte du volume de pollution généré (100 % reversés au Fedpep)
Taxe complémentaire sur les eaux industrielles année 2003	TAPD : Taux de base	Coefficient multiplicateur de 1_5 selon le taux de dépassement des valeurs limites (principe de pollueur_ payeur) (75 % reversés au Fedpep)
Taxe complémentaire sur les pollutions atmosphériques d'origine industrielle année 2002	TAPD : Taux de base	Coefficient multiplicateur de 1_5 selon le taux de dépassement des valeurs limites (principe de pollueur_ payeur) (75 % reversés au Fedpep)
Taxes sur les carburants polluants année 2002	01 dinars/litre d'essence avec plomb	Concerne l'essence normale et l'essence super(50 % reversés au Fedpep)
Taxe d'incitations au déstockage des déchets industriels spéciaux année 2004	10.500 dinars /tonne	Moratoire (5ans) (75 % reversés au Fedpep)
Taxe incitation au déstockage des déchets industriels spéciaux année 2004	24.000 dinars /tonne	Moratoire (5ans) (75 % reversés au Fedpep)

Source : le prix de l'avenir

En dépit du montant modeste de certaines de ces taxes une dynamique nouvelle a été instituée et commence à apporter ses fruits :

_ la fiscalité écologique relie désormais deux domaines jusqu'alors séparés, l'environnement et l'économie ;

_ les services fiscaux et l'administration environnementale coopèrent au niveau central et au niveau local pour mieux intégrer la dimension environnementale dans les préoccupations des agents économiques ;

_ le comportement de nombreuses entreprises évolue.

C'est ainsi que sur une base d'engagement volontaire, vingt et un entreprises, parmi les plus polluantes, ont signé un contrat de performance environnementale avec le ministère de l'aménagement de territoire et de l'environnement. L'administration définit l'assistance à apporter à ces entreprises pour les accompagner dans leurs objectifs d'atténuation des pollutions et de gestion environnementale saine. Douze autres contrats de performance sont en cours d'approbation et cinquante-six autres en cours de négociation.

L'objectif principal assigné à cette première phase _ mieux impliquer les services fiscaux, l'administration environnementale et les agents économiques, sur la base d'une répartition mieux équilibrée de la prise en charges des coûts de remédiation, pour une meilleur protection de l'environnement _ a été atteint de manière satisfaisante.

Néanmoins de nombreux problèmes restent à résoudre et, en premier lieu, de la détermination de taux efficace des taxes. A l'heure actuelle, la situation est la suivante :

_ **taxe sur les activités polluantes** : forfaitaire et peu génératrice de ressources ;

_ **taxes complémentaire sur les pollutions atmosphériques d'origine industrielle et sur les eaux industrielles** : bien que conformes au principe pollueur _ payeur, leur potentiel de génération des ressources reste limité, car elles sont calculées en référence du taux de base.

_ **taxe sur les carburants polluants** : bien que le différentiel de prix soit peu dissuasif, cette taxe génère, a l'heure actuel l'essentiel des recettes, en raison d'une assiette importante et croissante ;

_ **taxes d'incitation au déstockage des déchets dangereux et des déchets hospitaliers** : taxes incitatives, génératrices des ressources (mais encore sous moratoire).

Le problème essentiel réside dans la détermination de certains taux, pour leur faire jouer un rôle suffisamment incitatif et générateur de ressources (lorsque l'aspect financement joue un rôle important). La non maîtrise des coûts de dommages causés à l'environnement et des coûts de remédiation (niveau d'investissement nécessaire pour épurer les effluents polluants.

3_2_2 les redevances pour services rendus :

_ **les déchets municipaux** : la gestion saine et efficace des déchets municipaux est de en plus reconnue comme un élément important en vue d'assurer la salubrité de l'environnement urbain ainsi que le bien être et la santé& de la population.

La loi relative a la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets promulguée en décembre 2001 contient des principe de gestion saine et efficace, notamment le principe de recouvrement des coûts.

L'état reconnu l'importance des incitations économiques à la gestion des déchets municipaux est instauré des redevances d'enlèvement des ordures ménagères, qui a été pratiquement doublée 500 _ 1.000 dinars par année pour les ménages et portée à 1.000_ 10.000 dinars/an pour les commerces, 5.000 _ 10.000 dinars/ an pour les campings et activité similaires 10.000_ 100.000 dinars/an pour les unités industrielles et commerciales (loi des finances 2002).

Conclusion et recommandations :

L'accroissement de la population urbaine due aux vagues des migrations internes, le développement rapide de l'activité économique notamment celui d'un processus d'industrialisation conçu sans compter les préoccupations écologiques. A constitué des pressions sur l'environnement et de gaspillage en matière des ressources non renouvelables surtout en absence de la tarification équitable de celle_ ci.

Devant cette situation alarmante l'état algérienne a reconnu l'importance de la lutte contre la pollution et la préservation des ressources naturels non renouvelables, ainsi la protection des écosystèmes et introduire un ensemble des mesures afin de lutter contre cette situation.

Ces mesures a un seul objectif, mais sont différentes en matières de substance et de leurs mécanismes de travail, d'une part les instruments réglementaires « the command and control » essayer d'établir des normes à respecter d'une façon obligatoire , d'autre part les instruments économiques et financiers « les incitations économiques» essayer d'inciter les agents économiques a faire le meilleur pour l'environnement par les mécanismes de marché.

Enfin en peut noter que la théorie économique enseigne que la tarification des ressources et les instruments économiques et financiers, correctement appliqués, permettent d'internaliser les coûts externes, mais ne peut substituer pas les instruments réglementaires. Le réalisme indique qu'ils doivent être appliqués de manière complémentaires, les instruments réglementaires fournissant un cadre général et des grandes fous (surtout pour les pollutions les plus dangereuses), les instruments économiques et financiers apporte une incitation ou une source de financement.

Pour surmonter les problèmes apparaître dans le passé lors d'une mise en place d'un instrument de régulation environnementale, les régulateurs doivent :

_ renforcer par des programme de formation appropriés, les capacités d'institutions environnementales encore jeune et inexpérimentées, ainsi que celle des institutions relevant d'autres secteur pour un meilleur surveillance et meilleur contrôle ;

_ parachever rapidement les normes d'émission et de qualité des milieux récepteurs ;

_ autonomiser la gestion et introduire progressivement la gestion intégrée des ressources et la gestion déléguée de service ;

_ rationaliser les coûts ;

_ former des économistes de l'environnement est la première urgence.